

# Charte de l'Espace National de Concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

## Préambule

Considérant les grandes conférences internationales lors desquelles ont été débattus d'une part, les rapports entre l'environnement et l'activité humaine, et d'autre part, le rôle de l'éducation et de la formation pour éclairer les choix des citoyens :

- Le sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992),
- Le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002)

Considérant également

- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, définis pour 2015 par les Nations Unies,
- La Stratégie pour l'éducation au développement durable, définie en 2005 par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe, dans le cadre de la Décennie de l'éducation en vue d'un développement durable (2005-2014) coordonnée par l'UNESCO,
- Les conclusions du Conseil de l'Union Européenne (UE) sur l'éducation au développement durable (nov 2010).

**S'appuyant sur les textes qui précisent, en France, l'importance de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable** notamment :

- Le Plan National d'Action pour l'éducation à l'environnement (2000),
- La Charte de l'environnement adossée à la Constitution de la République française (2005),
- Les engagements issus du Grenelle de l'environnement (2008),
- Le texte fondateur « Document cadre pour un Espace National de Concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable » signé à Caen (2009),
- La Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013.

Et en perspective :

- De la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable RIO 2012 , à Rio de Janeiro
- Des 3<sup>èmes</sup> Assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable (Lyon 2013)

**Les acteurs nationaux et territoriaux qui contribuent à la sensibilisation, l'information, la formation et à l'éducation à l'environnement et au développement durable**

- **affirment la nécessité de développer ces actions auprès de tous, tout au long de la vie, en se basant notamment sur l'expérience des acteurs de terrain,**
- **reconnaissent l'importance de travailler en coopération et en partenariat.**

## L'Espace National de Concertation (ENC) pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

L'Espace National de Concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable s'est donné pour objectifs de mettre en synergie les expertises et les compétences des parties-prenantes, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une démarche stratégique concertée, à l'échelle nationale, visant à développer et à renforcer l'efficacité de l'éducation à l'environnement et au développement durable, en cohérence avec les dynamiques territoriales, du local à l'international.

A l'initiative de la société civile organisée, tirant les enseignements du processus du Grenelle de l'environnement, l'Espace National de Concertation réunit des participants issus de 6 sphères, en s'assurant d'une participation équilibrée des acteurs concernés par ces enjeux : des services et établissements publics relevant des ministères (développement durable, éducation nationale, jeunesse et vie associative, enseignement supérieur, sport, agriculture, culture, affaires étrangères) ; des collectivités locales et territoriales ; des associations notamment réunies dans le CFEEDD\* ; des entreprises ; des syndicats de salariés ; des espaces de concertation territoriaux.

\* CFEEDD : Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable

## Objectifs communs

Dans le respect des champs de compétences et des spécificités de chacun, et en tenant compte des travaux et besoins émergeant des dynamiques territoriales de concertation, les participants à l'Espace National de Concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable poursuivent les objectifs suivants :

- **Echanger** sur les objectifs et stratégies de chacun des acteurs au niveau national dans le but de les mettre en synergie, de faire jouer les complémentarités et de gagner en cohérence.
- **Contribuer au développement d'une culture commune** pour l'éducation à l'environnement et au développement durable
- **Trouver des réponses collectives** aux problématiques rencontrées par les acteurs de terrain, en favorisant la mutualisation des ressources, la circulation de l'information et l'articulation avec les réflexions et dynamiques des espaces de concertation existants au niveau des territoires.
- **Etre force de proposition** pour la définition d'une stratégie nationale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

## Engagements

Pour contribuer à ces objectifs, les signataires du présent « document-repère commun » s'engagent à :

- **Participer à l'Espace National de Concertation** et valoriser ses travaux, dans un esprit de partage et de mutualisation,
- **Prendre part à la mise en œuvre du programme de travail** visant à développer l'éducation à l'environnement et au développement durable et à renforcer son efficacité à toutes les échelles, du local à l'international,
- **S'organiser** pour répondre aux demandes des acteurs des territoires et de l'international,
- **Suivre et évaluer** de manière continue les travaux et actions engagés dans ce cadre.

**A** : ....., **le** .....

**Pour** : .....

**Coordonnées** : .....

.....

.....

**Signataire** : .....